

APPEL URGENT Mai 2019

RPC -Chine

Haro sur les syndicalistes

République Populaire Capitale: Pékin Superficie: 9,597 Miokm² Population: 1,386 milliard Président Xi Jin Ping

> Torture: oui Peine de mort : oui

La Chine a ratifié le Pacte relatif aux droits civils et politiques et son protocole facultatif, et la Convention contre la torture de l'ONU

Nous vous invitons à adresser une copie du modèle de lettre ci-joint aux autorités dont l'adresse se trouve sur la lettre.

Affranchir à 0,79€ pour la Belgique et à 1,45€ pour l'international. POUR AVOIR DEFENDU LES DROITS
D'OUVRIERS ATTEINTS DE SILICOSE, WEI
ZHILI ET DEUX DE SES COLLEGUES ONT ETE
PLACES EN « RESIDENCE SURVEILLEE DANS
UN ENDROIT DESIGNE », FORMULE DE
DETENTION AUTORISANT AMPLEMENT LA
POLICE A RECOURIR A LA TORTURE.

Le 19 avril 2019, Wei Zhili (危志立) a officiellement été placé « résidence surveillée dans un endroit désigné », un procédé légal en Chine permettant la détention au secret pendant six mois sans aucune supervision. A cette annonce, son épouse, la militante féministe Zheng Churan (□楚然) s'est inquiétée du risque de torture encouru par son mari. Elle se fonde sur les nombreux témoignages d'anciens prisonniers. Ceux-ci font état de tabassages et de privations de sommeil.

Un mois plus tôt, Wei Zhili avait été arrêté en pleine nuit au domicile de ses parents à Canton (Guangzhou), dans le Sud du pays. La police de Shenzhen avait indiqué à sa famille qu'il était suspecté de « trouble à l'ordre public ».

Âgé de 30 ans, ce petit-fils d'ouvrier est engagé dans la défense des originaires du Hunan travailleurs maladies ayant contracté des pulmonaires inhalation de par particules sur des chantiers de la métropole de Shenzhen. Il les accompagne dans leurs demandes de dédommagement. Wei Zhili est aussi l'un des rédacteurs de « Nouvelle Génération (新生代)», un site Internet qui rend compte de la situation des travailleurs migrants internes venus des régions rurales de Chine.

Deux autres activistes écrivant pour ce site sont également détenus et risquent la torture. **Ke Chengbing** (柯成冰), âgé de 29 ans, a été arrêté le 20 mars sans qu'aucune information ne soit communiquée à sa famille. On l'a placé en « résidence surveillée dans un endroit désigné » le même jour que Wei Zhili. **Yang Zhengjun** (□ □君), 33 ans, a été arrêté le 8 janvier 2019 et il se trouve lui aussi détenu au secret.

Un« permis de torturer»

Adopté en 2012, le placement en « résidence surveillée dans un endroit désigné » est une disposition légale qui permet de détenir un suspect au secret dans un lieu indéterminé sans contact avec l'extérieur pendant une durée pouvant aller jusqu'à six mois, dehors de toute institution officielle. Dans ce cadre, il existe un haut risque de torture et de mauvais traitements. Ce procédé légal a été largement utilisé à l'encontre d'avocats et de défenseurs des droits humains ces dernières années. Ceux qui en sont sortis ont témoigné des sévices infligés pour leur soutirer des confessions en amont de leur procès. Ainsi l'avocat Xie Yang a été forcé de rester assis plus de vingt heures par jour sur des tabourets plastique empilés, les jambes pendantes. Ses interrogateurs l'avaient prévenu que le moindre mouvement de sa part sans leur autorisation serait considéré comme une « attaque contre la police ». Il a également été tabassé.

Parler pour les travailleurs est anticommuniste!

Ces détentions sont le dernier exemple en date de la répression accrue du gouvernement contre le mouvement syndical naissant dans le pays. Depuis juillet 2018, les autorités chinoises ont arrêté arbitrairement et interrogé des dizaines de responsables mouvements étudiants, de défenseurs droits des travailleurs d'employés d'usines à travers le pays. Wei Zhili avait déjà été menacé par la police, qui lui avait indiqué que le militantisme syndical « troubl[ait] l'ordre social » et que « parler pour les travailleurs [était] anticommuniste et contre-révolutionnaire ».



(ACAT France)